

SOCIETE COMMERCIALE

CHANGEMENT DE GERANT DANS UNE S.A.R.L.

- Formulaire **M3 SARL** dûment complété et signé sur chaque exemplaire
- Formulaire TNS** dûment complété et signé en original (si gérance majoritaire)
- Extrait d'immatriculation au R.C.S. (le plus récent que vous ayez)
- 1 exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale signé en original
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le gérant (**si gérant nommé dans statuts**)
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du département de l'Ain publiant l'avis de modification ou attestation de sa parution

POUR LE NOUVEAU GÉRANT :

Extrait d'acte de naissance en original et de moins de 3 mois ou copie de la carte d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou copie du livret de famille à jour

Si étranger(ère) résidant en France : (hors ressortissant de l'union européenne)

Copie de la carte de résident ou du titre de séjour en cours de validité et à jour ou copie du récépissé de la demande de ce titre de séjour délivré par la Préfecture

Attestation sur l'honneur de non condamnation et de filiation à compléter et à signer en original

En cas de conjoint/partenaire pacsé collaborateur ou salarié ou associé :

Attestation sur l'honneur relative au statut choisi dûment complétée et signée par le conjoint sur chaque feuillet

Si conjoint collaborateur, copie livret de famille à jour ou extrait d'acte de mariage en original et de moins de trois mois ou copie certificat de PACS délivré par le Tribunal d'instance dans le cas d'un PACS

En cas d'activité réglementée, prendre contact avec le CFE

COUT DE LA FORMALITE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse d'un montant de :

192.01 € (pour société pluripersonnelle)

76.01 € (pour société unipersonnelle dont l'associé unique est gérant)

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)